

Exemple de transcription: Plan partiel « Village »

Ollon, 1^{er} décembre 2017

DTE – DGE – DIRNA – GEODE et Stucky SA

Guy Müller et Vincent Dehail



Commune d'Ollon

PLAREL
architectes et
urbanistes associés

GEOTEST
GEOLOGEN / INGENIEURE /
GEOPHYSIKER /
UMWELTFACHLEUTE

stucky >
a Gruner company

VLP-ASPAN 

Description du projet



But et objectifs du PPA :

- S'adapter à l'évolution des législation cantonale et fédérale en vigueur
- Permettre un développement mesuré de l'urbanisation

Le projet de PDCOM en cours d'élaboration introduit des mesures qui correspondent à la philosophie engagée dans l'élaboration du PPA «Village», notamment:

- Préserver le noyau villageois.
- Étudier l'implantation des nouvelles constructions afin de garantir les qualités paysagères.
- Étudier les possibilités de densification du noyau villageois.
- Respecter les qualités paysagères.

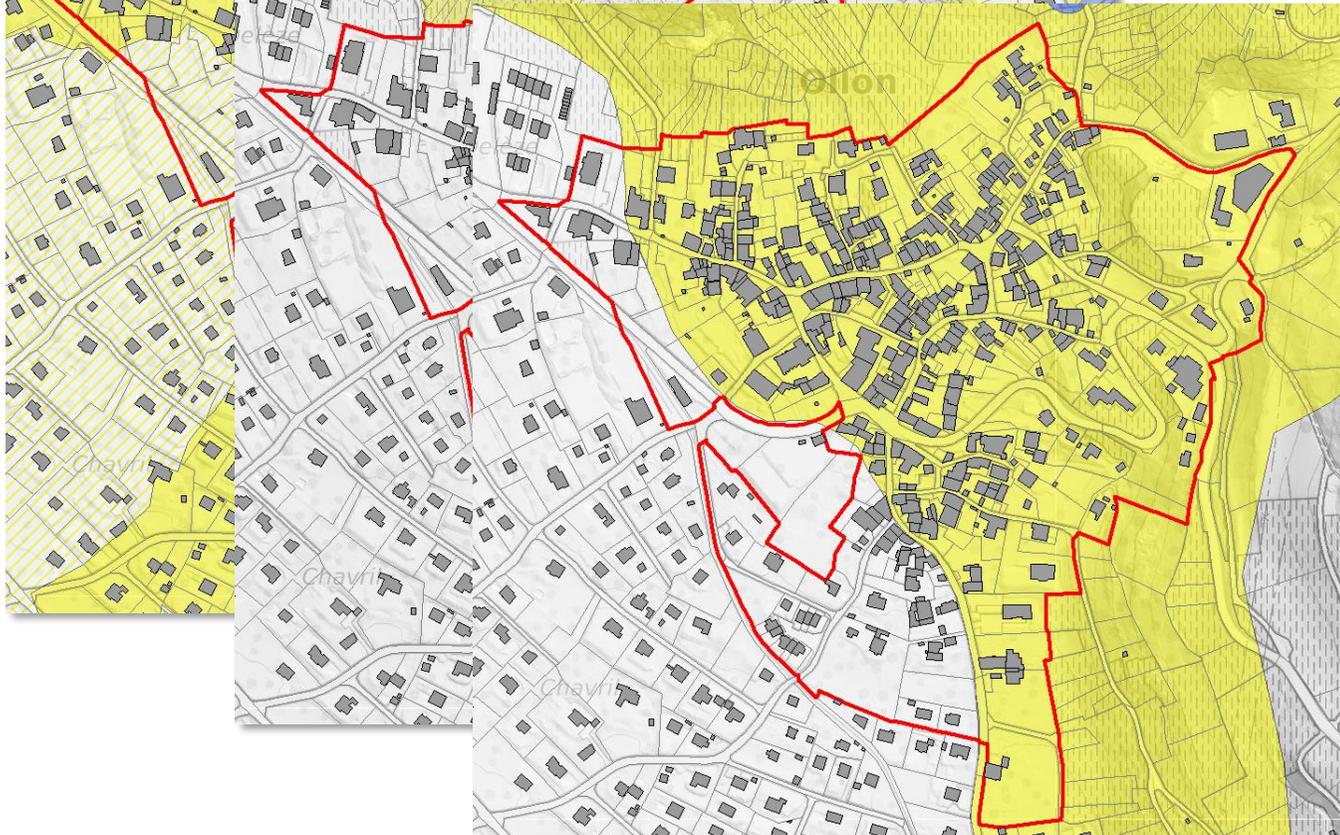
Situation de danger sur l'ensemble du périmètre du PPA



Carte de danger d'inondation

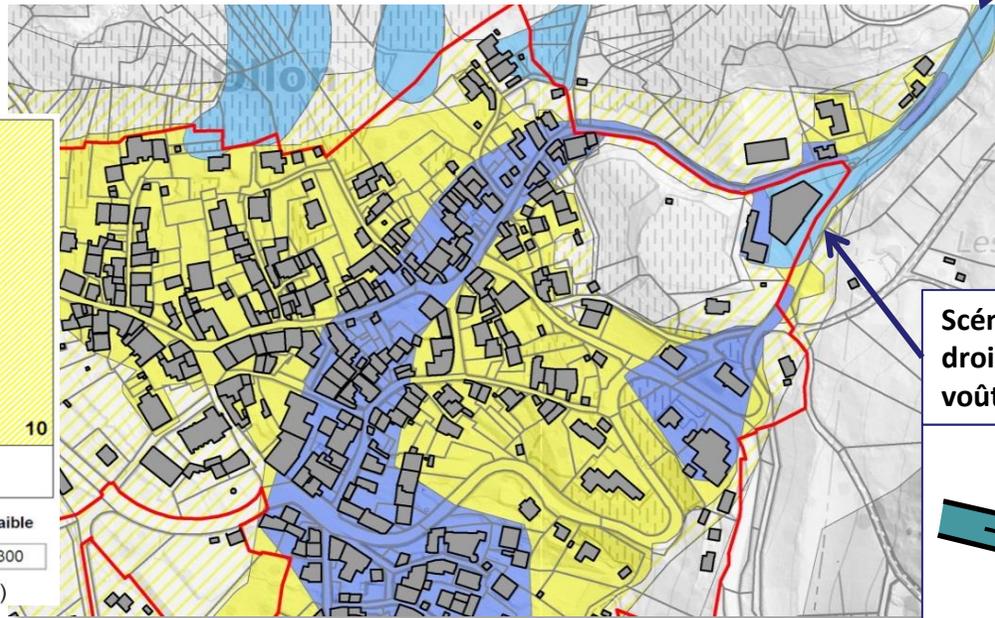
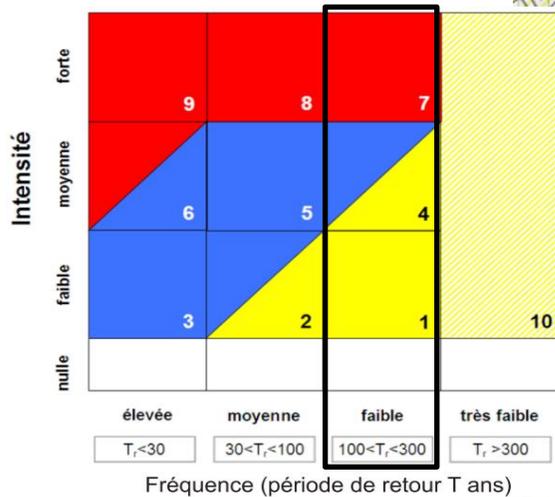


Carte de danger de glissements spontanés



Carte de danger d'effondrement

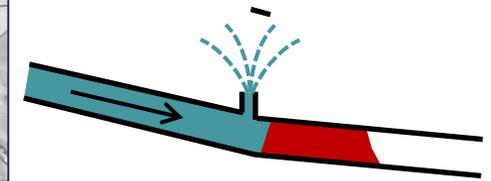
Carte de danger et concept de protection



Scénario 1 -> Débordement provenant du dépotoir



Scénario 2 -> Débordement au droit de la rupture de pente du voûtage du Bondet



Démarche générale

1. Scénarios = Débit de crue + Processus associés (charriage, embâcle, glissements de terrain)
2. Points de débordement + débit
3. Modélisation hydraulique + Interprétation sur le terrain + Cartographie

Travaux (concept de protection global) ECF du Bondet en 1998 -> protection jusqu'à $T = 100$ ans

-> Scénarios qui ont conduit à la carte de danger (2014) : $T > 100$ ans (Probabilité faible)

Gestion du risque restant

Faibles hauteurs d'eau -> Concept basé sur des mesures à l'objet
(mesures différenciées possibles en fonction du type d'objet)

Approche par secteurs – cas « inondations » - principes

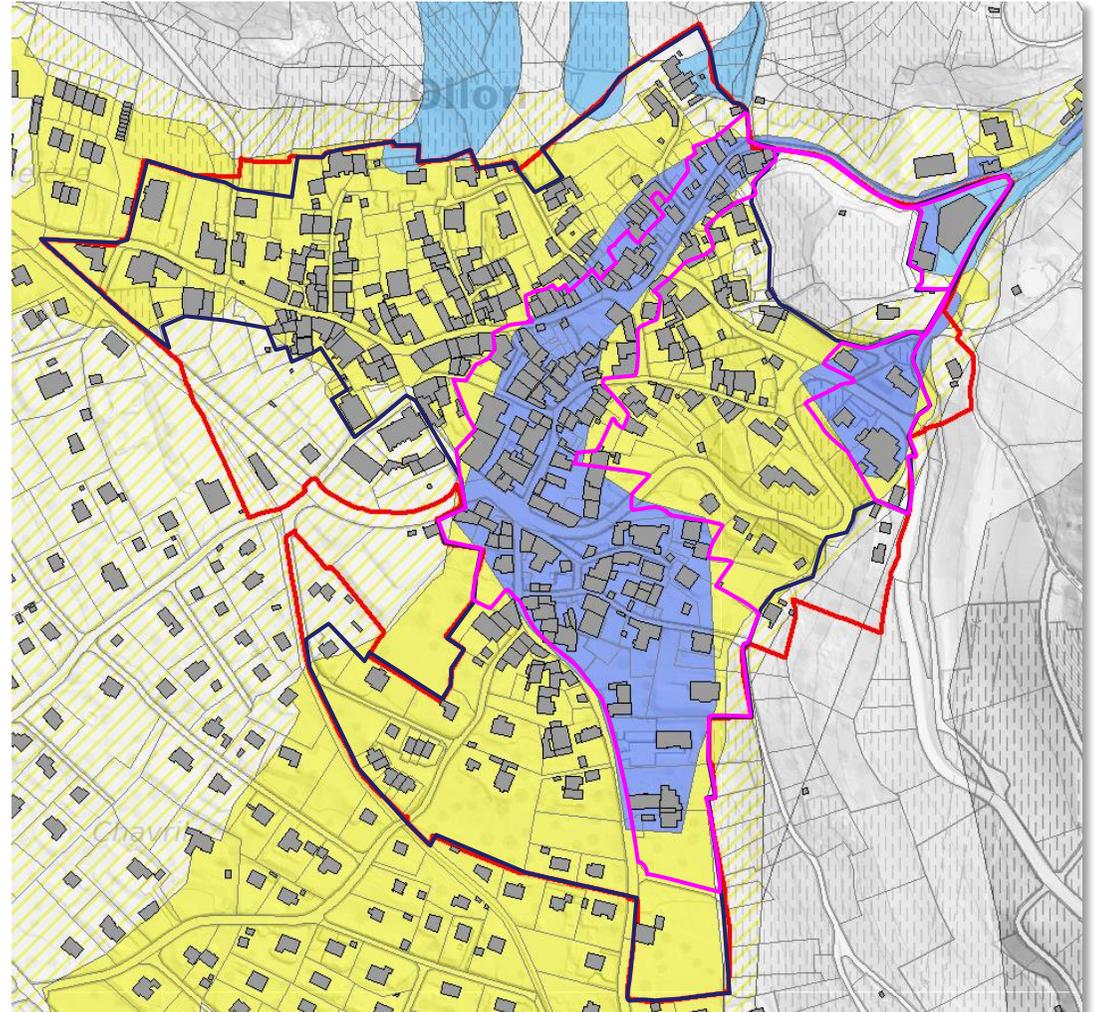
Principes pour la transcription sur le plan

Calage des secteurs aux éléments déjà présents selon le principe de précaution, notamment:

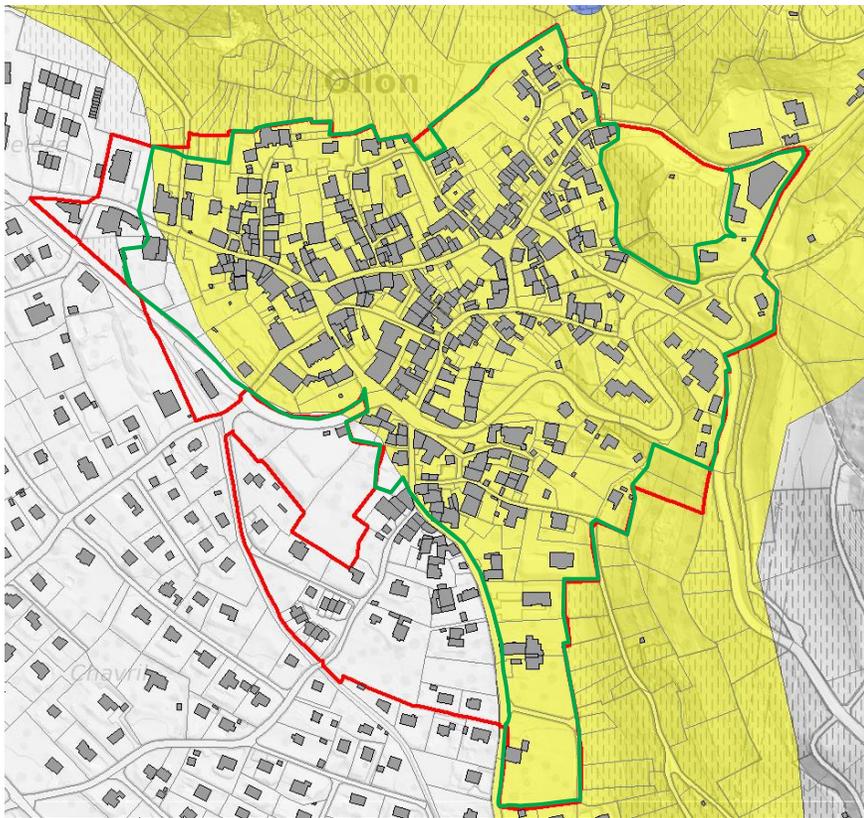
- parcelles
- constructions

Secteur de restrictions générales «inondations»

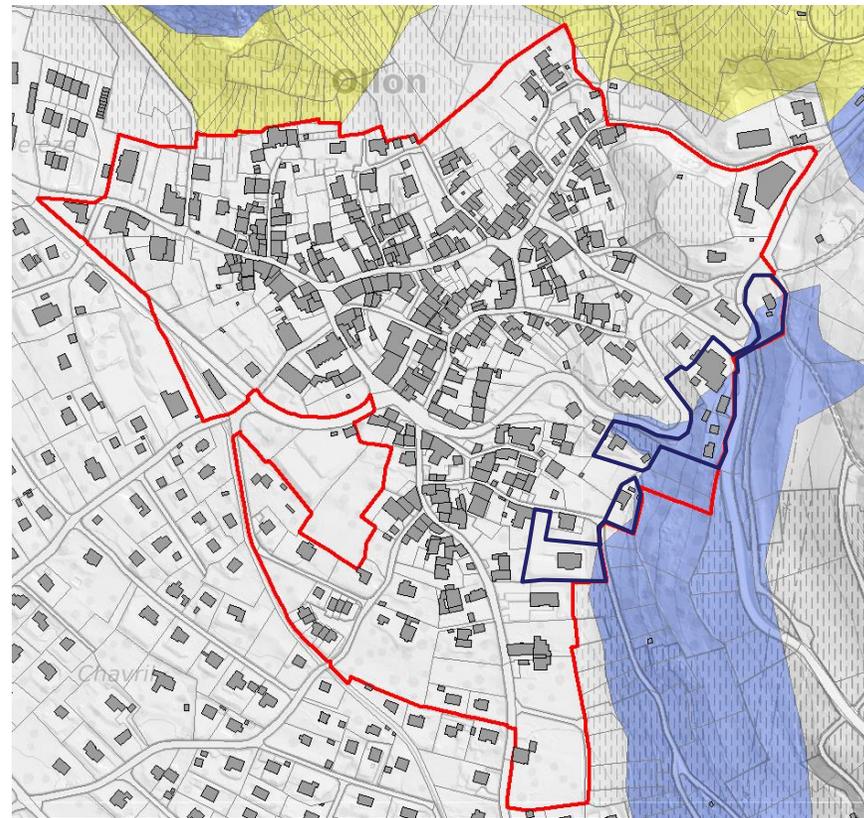
Secteur de restrictions particulières «inondations»



Approche par secteurs – cas « géologie »

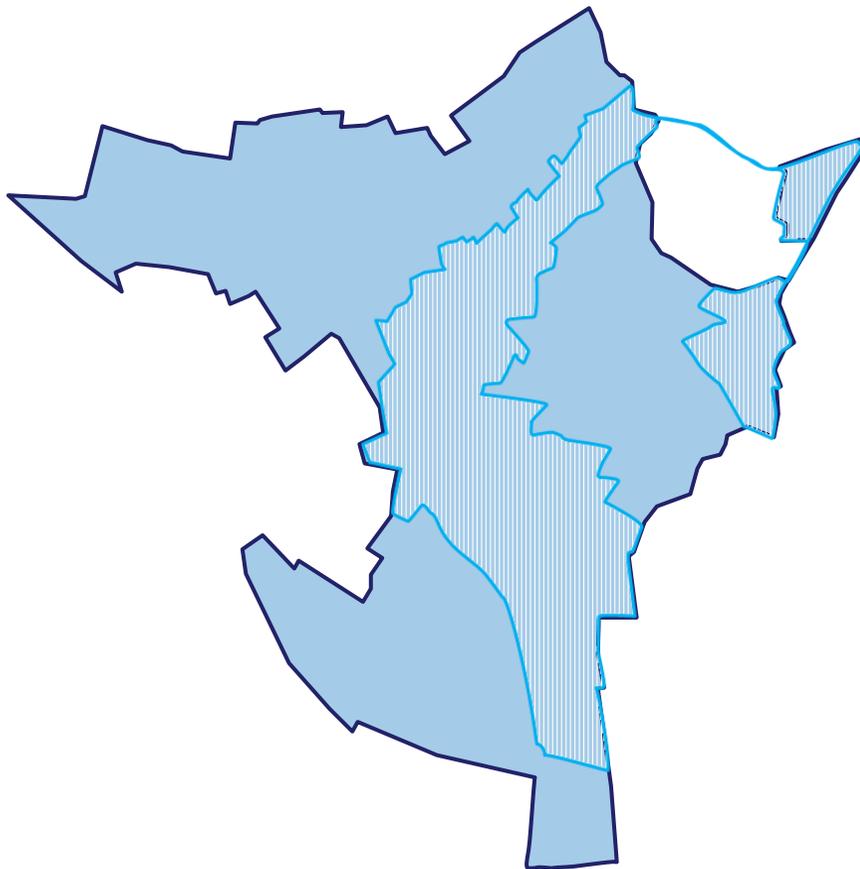


Secteur de restrictions «effondrements»



Secteur de restrictions
«glissements spontanés superficiels»

Prise en compte des dispositions « inondations » dans le règlement du plan



Secteur de restrictions générales «inondations»

- Fixer le seuil des ouvertures d'accès au sous-sol au-dessus du niveau d'inondation, en cas de construction souterraine (caractéristiques hydrauliques à définir par une évaluation locale de risque)
- Prévoir les constructions de manière à maintenir une topographie favorable à l'évacuation des eaux (éviter la formation de barrières transversales à l'écoulement, éviter la formation de dépression favorisant l'accumulation des eaux)
-

Secteur de restrictions particulières «inondations»

- Éviter l'aménagement de bâtiments avec des locaux à usage sensible (hôpital, EMS, école, garderie, etc.) en zone de danger moyen à moins qu'une étude démontre que le risque peut être réduit à un niveau acceptable)
- Fixer le seuil des ouvertures des constructions (entrées, saut-de-loup, entrées de cave, parkings souterrains) au-dessus du niveau d'inondation (caractéristiques hydrauliques à définir par une évaluation locale de risque)

Prise en compte des dispositions « géologie » dans le règlement du plan

COMMUNE D'OLLON

Secteur de restrictions «effondrements»

- Mettre en place un dispositif de drainage adapté à l'évacuation des eaux météoriques y compris pour les fossés routiers
- Privilégier des radiers renforcés pour les nouveaux bâtiments
- ...

REGLEMENT

Approuvé par le
Municipalité d'Ollon, le
12/04/2017

Signature

Secteur de restrictions «glissements superficiels spontanés»

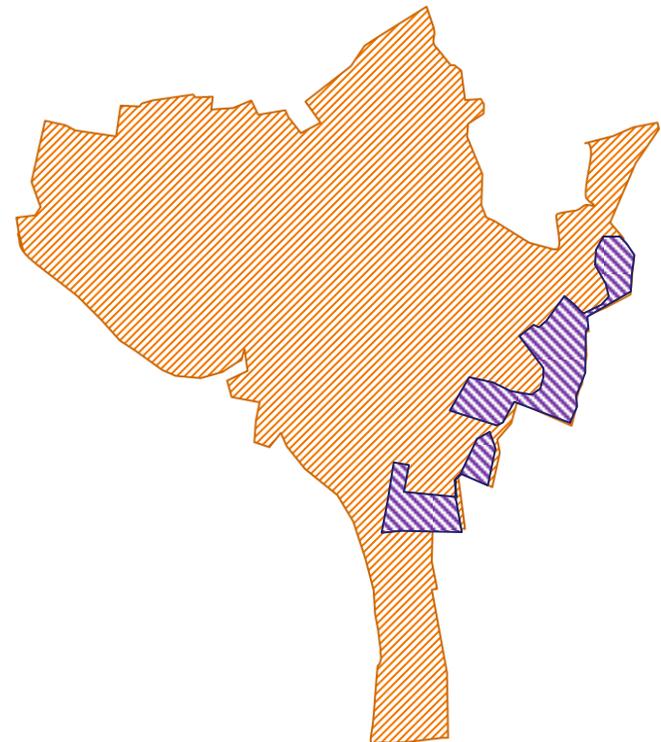
- Renforcer les parois extérieures concernées en fonction de la pression et du frottement exercé par le glissement superficiel
- Placer les parties les plus vulnérables des bâtiments (portes, fenêtres, etc.) de manière à ce qu'elles ne soient pas situées directement dans le front de masses en glissement ou les dimensionner pour qu'elles résistent à la charge induite par la masse en glissement.
- ...

Date ultime contrôle: 08.08.2017

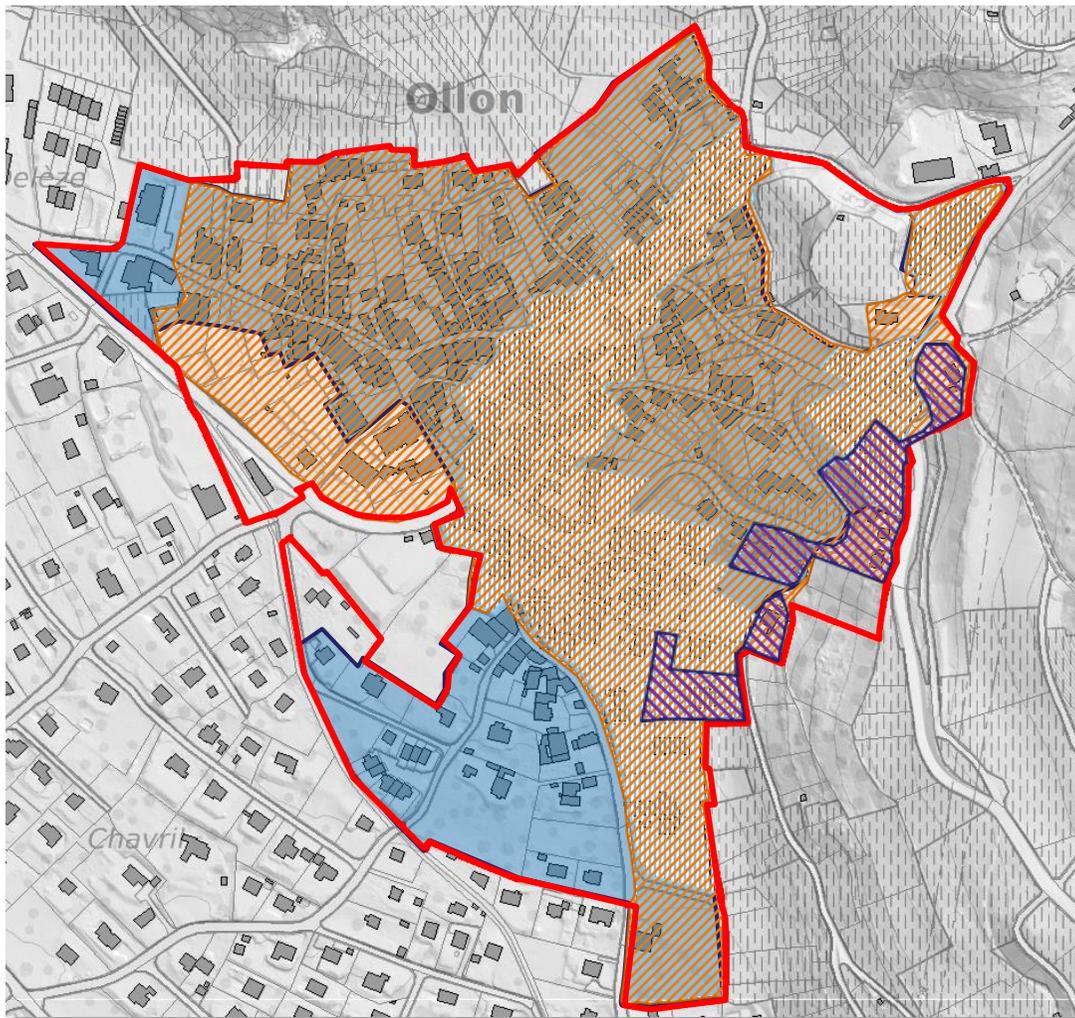
PLANEL

LAUSANNE

Mis en vigueur le

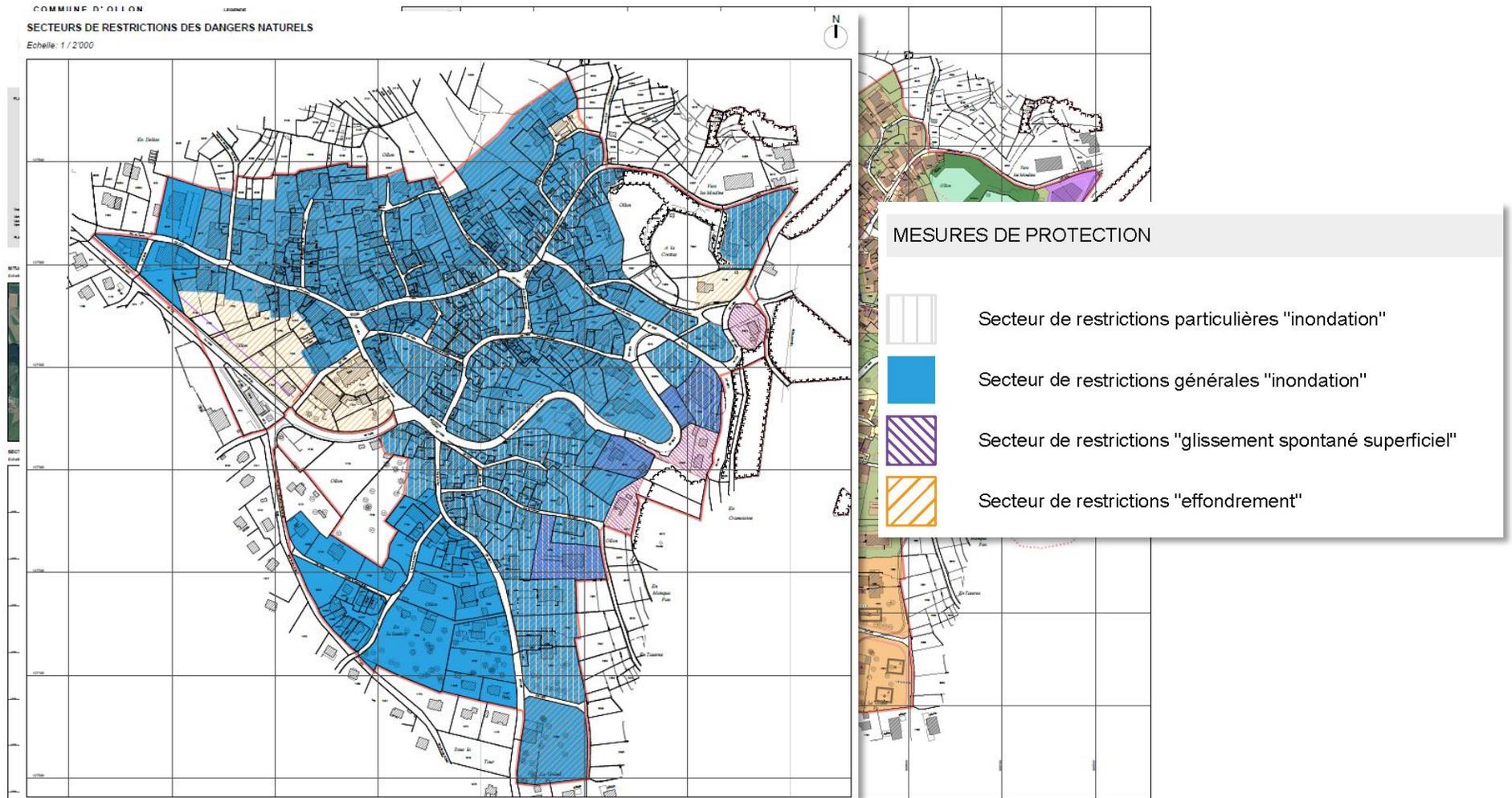


Résumé des secteurs sur le plan



-  Périmètre du PPA «Village»
-  Secteur de restrictions générales «inondations»
-  Secteur de restrictions particulières «inondations»
-  Secteur de restrictions «effondrements»
-  Secteur de restrictions «glissements spontanés»

Plan officiel de la commune de Ollon avec les secteurs



Merci de votre attention